



Newsletter N° 30

Le 22 septembre 2016

Bonjour [civil] [prénom] [nom]

Quelques informations nous ont semblé importantes à vous transmettre.

Un certain nombre d'entre elles sont disponibles sur notre site :

<http://appge-comiac.e-monsite.com/>

N'hésitez pas à le consulter, cela renforcera son positionnement sur les moteurs de recherche...

Dans le texte, comme sur le site, les liens sont mis en rouge, il suffit de cliquer dessus

Le Réseau de Transport de l'Electricité (RTE) vient de publier les analyses mensuelles du **mois d'août 2016**, il apparaît que

- la production totale a diminué de 10% par rapport à juin 2016,
- la production nucléaire a diminué de 15% par rapport à août 2015,
- la production par le gaz et le charbon a augmenté de 145% par rapport à août 2015
- la production éolienne n'a pas progressé, malgré une augmentation de la puissance installée de 11% par rapport à août 2015 pour atteindre 8,45% de la puissance totale installée en France et 3% de la production totale d'août 2016.

Pourquoi continuer à vouloir saccager le patrimoine paysager avec des machines qui ne servent pas ou peu ?

- Éoliennes de plus de 200 m de haut à 500 m d'une habitation : grand étonnement de Ségolène Royal ! écoutez son intervention [sur France inter](#) le 8 septembre 2016
- Des témoignages de [Finlande](#) ou du [Pays de Galles](#) montrent que les infrasons sont de véritables tortures, même à 10 km des éoliennes !
- Eoliennes: le scandale sanitaire dévoilé en Grande Bretagne. En cause : la modulation d'amplitude excessive de leur son : Excessive Amplitude Modulation. (EAM) et notamment celle des [basses fréquences et infrasons](#).
- Les chauves-souris sont menacées : [consulter le site breton](#) qui demande de leur signaler tous cadavres de chiroptères sous des parcs éoliens !
- Le permis de construire une éolienne [peut être bloqué](#) par l'instauration d'une «zone dangereuse » au sens du droit de la circulation aérienne...
- Question : pourquoi les promoteurs n'achètent-ils pas les terrains pour implanter les éoliennes ? réponse: car ce sera au propriétaire du terrain à démonter l'éolienne au coût actuel de 150 000€ à 800 000€ selon les devis !

Signez la pétition contre les implantations d'éoliennes sur les [communes Drugeac - Salins \(Cantal\)](#)

Faites signer notre pétition pour empêcher les parcs éoliens sur les 2 côtés des [Gorges de la Cère](#)

Merci encore de ce que vous pourrez faire pour nous aider

N'hésitez pas à transmettre ce courriel à vos amis

Bien cordialement pour le bureau

Gilles Forhan,

secrétaire APPGE

appge-comiac@laposte.net 06.43.80.15.87

site <http://appge-comiac.e-monsite.com/>